

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

## Séance du 6 décembre 2021

Délibération n°2021-038

### Point 3

#### Point 5 à l'ordre du jour

Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle : Campagne Parcoursup 2022 : critères généraux d'examen des vœux et attendus locaux

**VU** le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 613-1 et suivants ;

**VU** la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, et notamment ses Articles L. 311-3-1 et L. 312-1-3 ;

**VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

**Exposé de la délibération** : L'université d'Orléans fixe, au titre de l'année universitaire 2022/2023, les critères généraux d'examen des vœux et les attendus locaux exprimés via la plateforme Parcoursup.

Il est porté à la connaissance des membres les fiches de paramétrage de Parcoursup relatives aux portails 1, 2, 8, 11, 14 et 15 proposées par la composante Sciences et Techniques.

**La CFVU approuve** au titre de l'année universitaire 2022/2023, les critères généraux d'examen des vœux utilisés et les attendus locaux exprimés via la plateforme Parcoursup figurant en annexe de la présente délibération.

<b>Effectif Statutaire :</b>	40
<b>Membres en exercice :</b>	38

<b>Quorum :</b>	19
Membres présents :	15
Membres représentés :	6
<b>Total :</b>	21

### Décompte des votes :

<b>Absentions :</b>	–
<b>Votants :</b>	21
<b>Blancs ou nuls :</b>	–

<b>Suffrages exprimés :</b>	21
<b>Pour :</b>	17
<b>Contre :</b>	4

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 6 décembre 2021

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

### Destinataires de la délibération :

Madame le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,  
Présidente du Conseil Académique,  
Vice-Président formation et vie universitaire,  
La direction des services généraux,  
Service juridique de l'université d'Orléans.

### Annexes :



Point3\_ST\_Portail 5\_ Point3\_ST\_Portail Point3\_ST\_Portail  
Chimie physique Sci 15\_Mathématiques ISciences 1-2-8-11-14